

SAUVAGES, etc.—*Continuation.*

Certains fonctionnaires seront commissaires pour les fins de cet acte, - - -	162
Ils examineront les sauvages qui désireront se prévaloir du présent acte, - - -	"
Des listes des sauvages émancipés seront publiées, -	163
Les sauvages émancipés auront droit à une certaine étendue de terre, - - -	"
Droits des sauvages aux terres qui leur sont accordées par le présent acte, - - -	164
La femme, etc., d'un sauvage émancipé, sera aussi émancipée, - - -	"
Les terres retourneront à la couronne en certains cas—le surintendant des sauvages sera tuteur, -	"
Part de la femmes et des enfants de ces sauvages dans les annuités payables à leur tribu, - -	165
Les terres réparties aux sauvages seront sujettes à la taxe, - - -	"
Réserves de sauvages dans les municipalités scolaires, -	166
<i>Scire facias</i> , révocation des permis sur, - - -	294, 447
Sentence déjà portée—autrefois condamné—défense de, -	1057
Sentence de mort— <i>Voir PROCÉDURE</i> , - - -	1067
Serment d'allégeance et d'office, formule générale de, -	181
Serment, signification de ce mot dans les statuts, - -	28, 926
SERVICE CIVIL généralement, - - -	170
Nominations, comment faites, - - -	170, 171
Officiers et employés, - - -	171
Classes des employés—salaires, - - -	"
Chaque chef de département aura un député, - - -	"
Quels officiers seront députés, - - -	171, 172
Bureau d'examineurs du service civil, - - -	172
comment constitué, - - -	172, 173
quorum—président—minutes, - - -	173
devoirs du bureau, - - -	173, 174
Examens, - - -	174
avis—temps—lieu—registre, - - -	"
Nominations aux charges, - - -	174, 175
les candidats ayant subi l'examen seront seuls nommés, -	175
l'acte n'empêchera pas la promotion de certains officiers, -	"
entrée—salaires et promotions des employés, -	175, 176
Vacances parmi les officiers, comment remplies, -	176
Cet acte n'empêchera pas les démissions, - - -	"
Employés surnuméraires employés pour un temps seulement -	"
Certaines dispositions ne s'appliqueront pas à certains officiers, - - -	"
Cédule A, départements, - - -	177
B, officiers et salaires, - - -	"
Serviteurs, commis, etc. <i>Voir DÉLITS CONTRE LA PERSONNE ET LA PROPRIÉTÉ</i> , - - -	1008
SOCIÉTÉS EN COMMANDITE , - - -	719
Comment formées—pour quelles affaires, - - -	720
Composées d'associés en nom collectif et associés commanditaires, - - -	"
Définition, - - -	"
Certificat qui sera signé par tous les associés—ce qu'il con-	"
dra, - - -	"